

Une nouvelle étape

Le TRAVAIL n'a aucune prétention à la prophétie; il met plutôt sa fierté dans la franchise.

Avouons donc sans détour qu'en bouclant la dernière livraison, alors que les électeurs du Québec s'occupaient de donner leur vote, nous ne soupçonnions pas encore le bouleversement complet que la politique québécoise était en train de subir.

La franchise nous force aussi à confesser que la défaite de l'Union nationale ne nous a pas fait beaucoup de peine. Depuis seize ans, trop de mesures attribuables à ce parti nous ont forcés à faire son procès pour que nous versions aujourd'hui un pleur hypocrite. Après seize ans de difficultés pour le mouvement ouvrier, un changement équivaut à un espoir.

Avec MM. Lesage et Hamel comme premier ministre et ministre du travail, c'est une nouvelle étape qui commence. Et nous sommes heureux de reconnaître qu'elle commence bien. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas applaudir aux mesures annoncées jusqu'ici: abolition du patronage, assurance-hospitalisation, réforme de la commission des liqueurs, enseignement gratuit, contrats sur soumissions, etc. sans parler de nouvelles mesures législatives dans le domaine du travail qu'on nous prédit pour la prochaine session.

Nous sommes heureux du devoir qui nous est fait d'applaudir aux débuts du gouvernement nouveau. Il peut compter, dans cette voie, sur notre plus entier appui; puisse-t-il s'y maintenir afin de permettre au Québec de réaliser les progrès qui tardent depuis tant d'années.

Le TRAVAIL



VOL. XXXVI — No 14

Ottawa, 29 juillet 1960

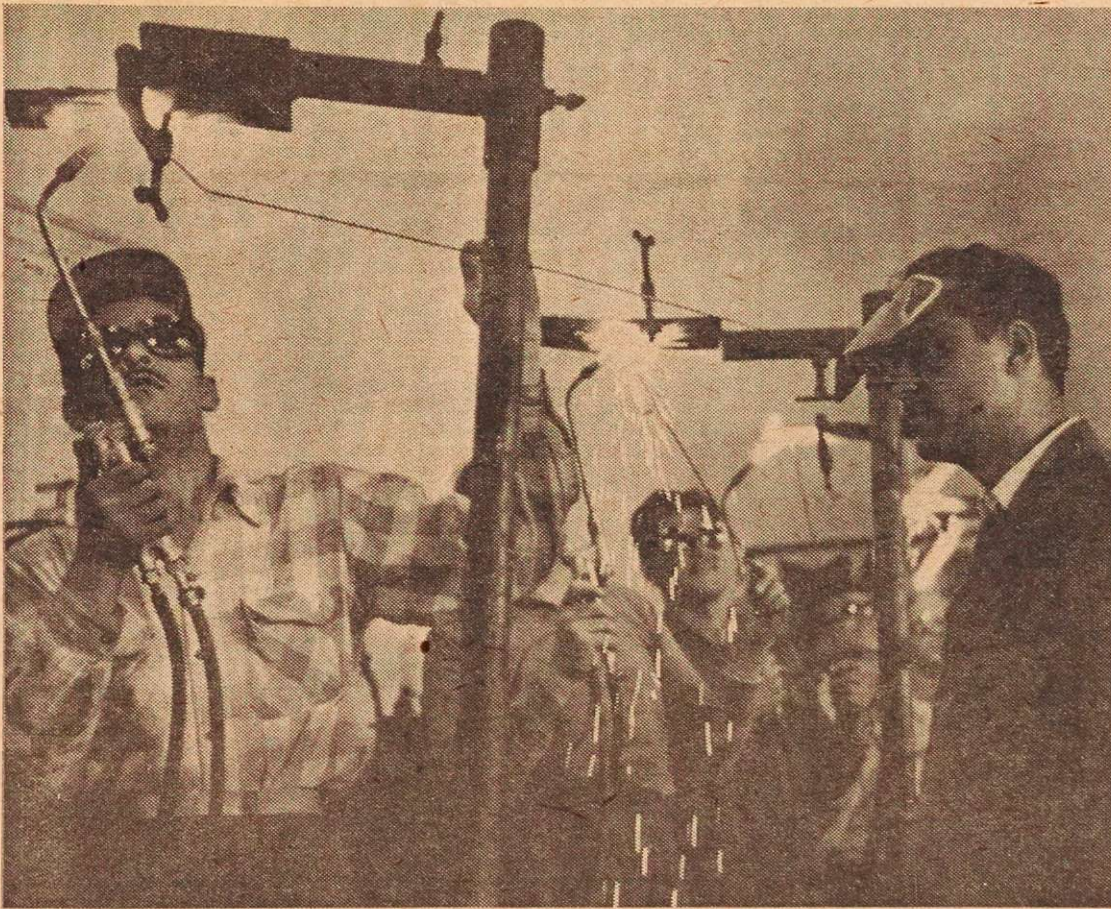
Un appel du secrétaire général

Il faut un fonds INTERNATIONAL de solidarité

(par Jean MARCHAND)

La lutte de géant qui se livre, au plan international, entre l'Occident et les pays sous domination communiste ne peut nous laisser indifférents, car notre avenir, dans une large mesure, en dépend.

La rapidité des communications rapetisse le monde à un point tel que les événements qui se produisent dans un coin du globe sont connus immédiatement de l'ensemble de l'humanité avec toutes les conséquences que cela comporte.



350,000 Palestiniens et réfugiés vivent présentement dans le territoire de Gaza, une étroite bande de terre qui ne peut nourrir que 50,000 personnes. L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine des Nations Unies s'attaque aux problèmes que cause cette situation, principalement au chômage des jeunes. Une école professionnelle, près de Gaza ouvre ses portes aux jeunes qui veulent apprendre un métier et donner un nouveau départ à ces jeunes déracinés.

LES observateurs internationaux sont d'accord pour affirmer que le sort du monde dépend de la direction que prendront les peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Les peuples assistent en témoins intéressés au combat engagé entre l'Est et l'Ouest et observent avec attention les expériences qui se conduisent dans l'un et l'autre camps.

Comme vous le savez, depuis quelques années, la C.T.C.C. s'intéresse de plus près aux problèmes internationaux, s'étant rendu compte de leurs répercussions sur la vie des syndiqués et de leur famille. Le Canada étant un pays exportateur, nous avons donc une double raison de jeter un coup d'œil au-delà de nos frontières.

La C.I.S.C.

Depuis plus de dix ans, la C.T.C.C. — et par elle tous ses corps affiliés — fait partie de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) dont le siège est à Bruxelles, en Belgique. La C.I.S.C. surveille les intérêts des travailleurs auprès des organismes internationaux et assure l'expansion du syndicalisme chrétien dans le monde.

Il y a quelques instants, je vous mentionnais que le sort du monde dépend des pays afro-asiatiques et sud-américains. Nous avons donc un intérêt vital à ce que les travailleurs de ces pays pensent comme nous et partagent notre idéal de vie. C'est pourquoi la C.I.S.C. a mis sur pied un service de propagande qui est alimenté par un fonds spécial auquel sont appelés à contribuer tous les syndicats chrétiens du monde.

Un effort d'expansion

La C.I.S.C. dans son effort d'expansion rencontre non seulement de grandes difficultés dues à la complexité des problèmes qu'elle a à résoudre, mais elle doit lutter contre la Fédération Syndicale Mondiale (communiste) et concurrencer la Confédération Internationale des Syndicats Libres (neutre). Ces deux grandes centrales rivales possèdent des fonds considérables pour remplir leur mission, alors que notre C.I.S.C. doit accomplir le même travail avec des moyens de fortune.

Il est de notre devoir d'aider la C.I.S.C. à remplir pleinement son rôle sur le plan international et de lui fournir les ressources dont elle a un urgent besoin.

Le président général de la C.T.C.C., dans un rapport qu'il faisait au Congrès de la C.T.C.C., avait mentionné la création d'un fonds international de solidarité qui avait été créé au sein de la C.I.S.C., en vue de poursuivre efficacement les objectifs dont il fut question précédemment. En fait, ce fonds existe depuis trois ans et la C.T.C.C. n'y a pas encore contribué.

D'accord!

L'Exécutif de la C.T.C.C. et le Bureau Confédéral ont été d'accord pour que le présent appel vous soit adressé en insistant pour que vous y donniez suite le plus tôt possible.

La C.T.C.C. vous demande donc de faire parvenir au trésorier, dans le plus court délai possible,

(Suite à la page 7)

Nouvelles internationales

Une lueur d'espoir pour un monde perdu d'inquiétude

(par Fernand JOLICOEUR)

Il n'y a pas tellement longtemps, les événements internationaux n'intéressaient encore que les diplomates et quelques experts en politique, en économie ou en sociologie. Quand une guerre se déclarait, on se demandait bien de quoi cela dépendait, mais on avait surtout hâte que cela finisse pour ne plus penser qu'à ses petites affaires. Au cours de la dernière décennie, tout cela a cependant changé. La lutte gigantesque que se font les deux plus grandes puissances mondiales, Etats-Unis et Russie, la montée soudaine des peuples d'Asie et d'Afrique, la bombe atomique, les fusées interplanétaires, en un mot la guerre froide, tout cela a fini par inquiéter les simples citoyens, comme vous et moi, au point qu'ils ont sorti de l'ombre leur manuel de géographie pour y jeter un coup d'oeil et voir un peu d'où venait le danger.

Or, il arrive que sur cette carte de notre monde surgit une lueur d'espoir à partir d'un point où des millions d'êtres humains ont toujours jeté les yeux en période de grands conflits. Rome, ou plutôt le Vatican, vient d'annoncer que se tiendra, en 1962, un Concile oecuménique. Cela n'a pas encore attiré l'attention de beaucoup de gens parce qu'on ne sait pas ce que c'est qu'un tel Concile ou qu'on n'en comprend pas l'importance.

L'histoire des Conciles

Ces réunions de tous les évêques convoqués par le Souverain Pontife pour traiter de questions de foi, de morale, de discipline, d'organisation et de droits de l'Eglise ont été très peu nombreuses dans l'histoire du catholicisme. Le prochain Concile sera le vingtième seulement, mais les plus célèbres d'entre eux ont été tenus à des périodes de grande inquiétude dans le monde, à ces époques qu'on a surnommées des tournants de l'histoire où, chaque fois, l'humanité devait faire face à un nouveau courant de civilisation qui promettait toujours plus de liberté, mais qui risquait aussi de faire oublier aux hommes les liens de charité qui les unissaient les uns aux au-

tres. Ce fut le cas souvent au début, d'abord quand la civilisation grecque menaçait d'engloutir les premiers développements de la pensée chrétienne, puis quand le monde barbare déferla sur l'Italie et le Proche-Orient. Au Moyen Age, puis à la Renaissance, des schismes nombreux obligèrent les évêques à se réunir au Latran, à Lyon, à Vienne, à Florence et à Trente. Le dernier Concile, qui fut le premier du Vatican, en 1869, voulait répondre à des erreurs du monde moderne issu de la Renaissance. La guerre franco-allemande de 1870 mit fin soudainement à ces assises qu'on ne put reprendre par la suite.

Face à la nouvelle civilisation

Le prochain Concile, en 1962, sera le deuxième du Vatican. Lui aussi sera tenu à un moment de l'histoire où l'on doit faire face à une nouvelle civilisation, celle de l'image télévisée, de la fusée et de l'automatisation, celle aussi d'un matérialisme et d'un paganisme plus dangereux que jamais, celle enfin d'une nouvelle expansion des idées d'autonomie, de liberté et de démocratie qui gagnent les coins les plus reculés du monde. L'Eglise sent le besoin de réaffirmer et mieux définir certains principes

fondamentaux, mais aussi de s'adapter aux nouvelles conditions de vie, aux exigences plus pressantes d'hommes aux prises avec des forces inconnues jusqu'à aujourd'hui. Voilà comment on a pu dire que "l'histoire des Conciles est l'histoire de la vie de l'Eglise à travers ses crises de croissance". Le 2^e Concile du Vatican marquera une étape majeure dans cette histoire et donnera au monde une autre preuve de l'inspiration divine de l'Eglise de Rome, de sa vigueur toujours renouvelée, de son unité et de son universalité.

Une assemblée solennelle

Oecuménique vient d'un mot grec qui veut dire: universel. Un Concile est donc l'assemblée solennelle de l'Eglise enseignante. Ce n'est pas un congrès international comme on en connaît beaucoup, ni une conférence interconfessionnelle où l'on essaierait de faire l'unité entre toutes les tendances chrétiennes, encore moins un parlement où se prend des votes. On dit que plus de 2.500 prélats y participeront, cardinaux, évêques, supérieurs généraux des communautés religieuses, assistés d'experts théologiens et canonistes. Le Pape seul peut convoquer le Concile, il en détermine les sujets, préside et confirme les décisions. Sa mort entraînerait automatiquement la suspension de l'assemblée.

Les sujets du Concile

On espère que ce Concile aidera à l'unité des chrétiens, que ses décisions éclaireront les adhérents des Eglises séparées et les rapprocheront de la seule Eglise du Christ qu'ils ont quittée tout au cours des siècles, d'abord les orthodoxes grecs et russes plus proches de nous que les protestants, puis les luthériens allemands, dont la croyance au dogme de l'eucharistie les éloigne encore plus des calvinistes que de nous, et les autres. D'après des communications du Vatican, le Concile aura un aspect plus pratique que doctrinal. On y traitera de discipline ecclésiastique, de l'ensemble des moeurs de la vie catholique, des moyens modernes d'apostolat, de la place et du rôle du laïc dans l'Eglise, de l'enseignement du catéchisme, de l'attitude des chrétiens vis-à-vis le marxisme et les marxistes, etc. Tout cela conduira à une réforme du droit canonique qui est le code des lois de l'Eglise.

Notre rôle

On ne peut assez souligner l'importance du Concile pour l'E-

Le peuple, ses représentants, son argent, ses affaires . . . — VI

Prophétie

NOS BIBLIOTHEQUES.

Qu'il s'agisse des bibliothèques scolaires ou des bibliothèques municipales, on s'accorde à reconnaître dans ce secteur, une amélioration remarquable sur la situation qui prévalait il y a dix ou quinze ans. On entrevoit également une aide accrue de l'état pour l'expansion des bibliothèques et c'est fort heureux.

Là encore cependant, il me semble qu'il faut faire plus que de classer des livres, fût-ce en grand nombre, sur des rayons. Je suggère, comme règle d'efficacité, que toute bibliothèque, qu'elle soit scolaire, paroissiale ou publique, devrait consacrer une part appréciable de son budget à la publicité. En tant que contribuable, je ne serais nullement scandalisé qu'un Conseil provincial des Arts et de la Culture populaire consacre quelques dizaines de milliers de dollars à des panneaux-réclame affichant des slogans sur l'importance et l'utilité de la lecture et recommandant même tel ou tel ouvrage, jugé valable par des critiques compétents.

LOISIRS ET CULTURE POPULAIRE.

Depuis quelques années, il faut noter des expériences heureuses visant à coordonner les efforts de deux ou trois institutions en vue de fournir à la population, des loisirs agréables et enrichissants.

A Montréal, par exemple, les parcs-écoles, issus de la collaboration du Service des parcs de la cité et de la Commission scolaire, constituent, à mon avis, une réalisation excellente. Ces parcs-écoles ont pour but de permettre une efficacité maximum des capitaux engagés par la meilleure utilisation possible des locaux. Ainsi, les salles d'écoles qui servent aux enfants durant le jour, sont à la disposition des parents durant la soirée. Le Service des parcs contribue à l'organisation des loisirs pour les adultes.

La ville de Verdun a adopté une autre formule de coordination: le centre municipal des loisirs finance en majeure partie, les activités de tous les centres paroissiaux sur son territoire. De la culture physique à l'initiation musicale, en passant par le modelage et l'art dramatique, les possibilités d'utiliser ses loisirs ne manquent pas dans cette municipalité. Il faudrait trouver des formules pour étendre à toute la population des avantages qui n'existent aujourd'hui que pour une faible partie de nos familles.

LES CONSEQUENCES.

Si toutes ces suggestions et celles que je mentionnais dans ma chronique précédente, étaient appliquées où cela nous conduirait-il? Je crois qu'un tel effort s'inscrit nettement dans le cadre de ce que nous appelons la promotion ouvrière. Dans un article à l'Action Populaire, livraison de janvier 1960, Emile Pin a écrit: "L'ouvrier ne rejette pas toutes les valeurs de la société globale; il y participe tous les jours sans même en prendre conscience. Toute revendication économique, politique ou "scolaire" est un début de participation — au moins par le désir. Pour peu que sa revendication obtienne quelque fruit positif, il pense possible de participer davantage et revendique en conséquence. Le conservateur s'en lamente; et bien à tort! Car plus l'ouvrier revendique, plus il reconnaît la valeur de la culture globale. Plus il obtient, plus il perd les raisons d'être différent".

Cette citation d'Emile Pin nous permet d'établir ce qui distingue le syndicalisme démocratique et libre, du syndicalisme réactionnaire qui considère la lutte des classes non pas comme un fait sociologique inévitable mais comme un objectif et un idéal. Quant à nous, nous ne luttons pas pour le triomphe d'une classe et l'anéantissement d'une autre, mais pour une plus grande mesure de justice. Le succès de notre action doit nous conduire à la promotion ouvrière, c'est-à-dire à une intégration collective des travailleurs salariés dans les rangs de notre société.

S'il est permis de jouer au prophète, on peut prévoir qu'à l'heure "H", bourgeois et travailleurs ne seront plus ce qu'ils sont aujourd'hui. La promotion ouvrière amènera nécessairement une modification de l'échelle des valeurs qui prévaut présentement dans notre société.

glise et pour chacun de nous. Comme catholiques, par les liens spirituels que nous avons avec nos évêques, nous serons tous présents à ces assises. Témoins de notre foi et conscients de nos problèmes, les évêques, avec qui nous ne sommes qu'un à titre de membres du corps mystique, nous représenteront, non pas comme nos délégués, mais

comme nos pères soucieux du bien commun de la grande famille des fidèles. Au moins par nos prières, nous pouvons faire en sorte que le 2^e Concile du Vatican aide le monde à retrouver l'équilibre spirituel qu'il est en train de perdre et ramène au bercail quelques-uns des 400 millions de chrétiens séparés de l'Eglise du Christ.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

Décision arbitrale pour les hôpitaux de Québec

Les sentences arbitrales obligatoires, au même titre qu'un jugement judiciaire concernant les quelque 20 institutions d'hospitalisation de la ville de Québec et des environs et s'appliquant à plus de 2,600 employés, ont été rendues publiques, tout récemment.

On se rappelle que cet important litige a fait l'objet de longs et laborieux pourparlers qui ont abouti, en définitive, devant un tribunal d'arbitrage composé de M. René Lippé, juge de la Cour du magistrat de Montréal; de Me Marius Bergeron, conseiller technique à la CTCC et de M. Marcel Bélanger, comptable agréé de Québec.

Employés féminins

Les quelque 1,750 employés féminins travaillant dans ces Institutions québécoises recevront à compter du 15 juin 1960, des augmentations de salaire sur les taux minima s'échelonnant de \$4.00 à \$9.00 par semaine, selon les catégories, la majorité recevant \$4.00 par semaine. De plus, en guise de compensation pour la période comprise entre le 15 juin 1959 et la date de reddition de la sentence, soit le 30 juin 1960, toutes les employées qui étaient à l'emploi de chaque institution, le 14 juin 1960, recevront, d'ici au plus tard le 15 août prochain, un montant global variant entre \$107.00 et \$156.00 par employée.

De plus, la semaine normale de travail, qui est actuellement de 48 heures par semaine, sera réduite à 44 heures, sans diminution du salaire hebdomadaire, le 1er janvier 1961.

La décision arbitrale apporte également certains nouveaux avantages quant aux jours chômés et payés; les arbitres ont ajouté la Fête du Canada et huit fêtes déjà en vigueur. Le régime de vacances annuelles payées a également été modifié et accordé une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après dix ans. Les dispositions relatives à l'ancienneté et aux

uniformes ont également été sensiblement améliorées.

Employés masculins

Les quelque 900 employés masculins (infirmiers, buandiers, mécaniciens de machines fixes, hommes des métiers de la construction, etc., etc.) recevront, pour leur part, des augmentations variant de \$4.00 à \$6.00 par semaine, à compter du 15 juin 1960; les augmentations supérieures à \$4.00 par semaine s'appliquent principalement aux mécaniciens de machines fixes et aux hommes des métiers de la construction. Le tribunal a accordé, également, des compensations rétroactives de \$3.00 à \$4.00 par semaine aux employés qui ont travaillé dans les hôpitaux du 15 septembre 1959 au 14 juin 1960, ce qui représente des sommes variant de \$117.00 à \$156.00 par employé, sommes qui doivent être versées d'ici au plus tard le 15 août prochain.

Comme dans le cas des employés féminins, la semaine normale sera réduite de 48 à 44 heures, avec pleine compensation, au 1er janvier prochain; tous les employés masculins auront également une fête chômée et payée additionnelle, pour un total de neuf fêtes par année; les employés ayant complété trois années de service bénéficieront de deux semaines de vacances payées par année, ceux ayant dix ans de service continueront de bénéficier de trois semaines par année.

Les dispositions concernant les crédits en maladie, l'ancienneté et les uniformes ont également été améliorées.

Dissidence de l'arbitre patronal

La sentence est unanime sur la plupart des points, mais l'arbitre représentant les hôpitaux, M. Marcel Bélanger, c.a., a présenté un rapport minoritaire, particulièrement au sujet de l'ancienneté, du taux de logement et repas et de la diminution des heures de travail pour les mécaniciens de machines fixes.

Rappelons que Me Ls-Philippe Pigeon, c.r., bâtonnier du Barreau de Québec et M. Jacques Archambault, conseiller technique à la CTCC pour la Fédération des Services, représentaient les employés devant le tribunal. Ils ont été assistés du concours de M. Adélaré Couture, président du Syndicat des Mécaniciens de machines fixes, de M. Wilfrid Brousseau, agent d'affaires du Syndicat des employés masculins, de M. Paul-H. St-Pierre représentant les métiers de la Construction, de Mlle Majella Cyr et Laurette Boisclair, respectivement présidente et secrétaire du Syndicat des Employés féminins.

Jacques ARCHAMBAULT.

Plaidoyer pour l'arbitrage libre

Dans son rapport moral au congrès de sa fédération, M. René Gosselin, président du Textile, a réclamé la liberté d'arbitrage dans les relations ouvrières, c'est-à-dire un amendement à la loi qui rendrait cette procédure complètement facultative. Les journaux ayant fait grand état de cette déclaration, les lecteurs du "Travail" seront heureux de trouver ici le texte exact des paroles prononcées par M. Gosselin.

Une date importante

Ce n'est donc qu'en 1944 que les négociations collectives sur le plan de l'entreprise, et non de l'industrie, commencèrent dans la province de Québec. Cette année-là, la Loi des Relations Ouvrières a été adoptée, cette Loi a ceci de particulier: elle crée à l'employeur l'obligation de négocier de bonne foi, avec un syndicat représentant la majorité des employés de son usine. C'est dommage, tout de même qu'il ait fallu adopter une telle Loi, dans un pays démocratique, pour forcer les employeurs à négocier avec un syndicat représentant la majorité de ses employés; ce n'est sûrement pas une bonne note pour l'esprit démocratique des employeurs du temps.

Limitation du droit de grève

Par ailleurs, cette Loi des Relations Ouvrières limitait le droit de grève. Avant l'avènement de la Loi des Relations Ouvrières, la grève était légale en tout temps. Depuis la Loi des Relations Ouvrières, il faut soumettre tout différend à l'arbitrage avant que la grève ne soit permise par la Loi. Si d'une part, cette Loi a favorisé la signature de contrats de travail, d'autre part, elle a favorisé les délais, les retards, et les injustices, en restreignant le droit de grève. Nous en som-

mes maintenant au point que dans bon nombre de cas, les négociations véritables, ou de bonne foi ne commencent qu'après l'arbitrage. Il s'est écoulé alors plusieurs mois et l'employeur a eu le temps de se préparer en cas de grève. Les parties ont

une contribution à la paix industrielle. Au contraire, elle a souvent favorisé les grèves, en exaspérant les travailleurs par les délais interminables. Elle a aussi favorisé l'intervention de personnes, ignorant tout des relations patronales-ouvrières. On a pas cru bon devoir s'équiper d'experts en relations industrielles, experts formés par nos universités pour en faire d'habiles négociateurs, soit sur le plan syndical, soit sur le plan patronal. Trop souvent, on s'en est remis à des personnes sans connaissance du droit industriel ou de la négociation collective avec le résultat que du côté patronal, on a beaucoup plus de plaideurs que de négociateurs.

Un arbitrage libre

Les négociations entre patrons et ouvriers seraient plus sérieuses et moins coûteuses nous semble-t-il, si l'arbitrage était libre, les négociations directes seraient plus importantes pour les deux parties, cela ne veut pas dire nécessairement qu'il y aurait plus de grèves, au contraire, je crois qu'elles seraient moins nombreuses, parce que les parties n'abuseraient pas, comme c'est le cas hélas trop souvent à cause des délais permis par la Loi.

Dans l'ensemble, la Loi des Relations Ouvrières a favorisé la naissance des contrats de travail sur le plan de l'entreprise, c'est cela en quelque sorte qui a contribué à l'élaboration du droit industriel.



M. René GOSSÉLIN

alors dépensé des sommes énormes; frais de représentation syndicales et patronales, frais d'arbitrage par l'Etat, etc. On peut dire après quinze ans, que la restriction du droit de grève imposée par la Loi des Relations Ouvrières en 1944, n'a pas été

Entre l'institution et l'homme il faut choisir l'institution

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, a déclaré devant les représentants de 33 syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires réunis en congrès à Shawinigan, que lorsqu'il faut choisir entre une institution et un homme, c'est l'institution qu'il faut choisir.

M. Marchand a félicité les syndicats qui sont restés fidèles à la CTCC et il a exprimé le voeu que les autres syndicats de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires qui ont été mal orientés, mal conseillés et influencés sous de fausses représentations réintégreront les rangs de la CTCC d'ici peu de temps.

M. Marchand a félicité les principaux organisateurs du congrès, dont MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé, tous deux conseillers techniques de ce secteur de la CTCC, pour la bonne ordonnance du congrès et le programme d'éducation et d'orientation tracé. "Nous sommes en mesure de reconstruire un secteur fort chez les syndicats d'employés municipaux et scolaires et qui sera en mesure de vous rendre les services professionnels que vous attendez", a dit M. Marchand.

Déplorant la session qui s'est

produite dans ce secteur, M. Marchand a déclaré que les syndicats d'employés des corporations municipales et scolaires ont été créés par des membres sortis des rangs et que le syndicalisme, pas plus dans ce secteur que dans les autres, n'a pas été l'oeuvre d'un seul homme. Ce mouvement, a dit M. Marchand, n'appartient donc pas à un seul homme mais à tous les membres et personne ne peut se l'approprier pour ses fins personnelles.

Qu'il s'agisse d'une nation ou d'un pays ou d'un groupement quelconque, on doit être assez sûr pour choisir l'institution lorsqu'il faut choisir entre l'homme et l'institution, a-t-il ajouté.

Il a dit aux représentants des syndicats restés fidèles à la CTCC qu'ils avaient choisi la meilleure part parce que certainement la CTCC est plus forte que le groupe minoritaire qui

s'est retiré. Il a promis que la CTCC continuerait sa lutte pour récupérer tous les syndicats de la Fédération.

M. Marchand a rappelé qu'il y a une foule de problèmes qui ne peuvent être réglés par la convention collective. Il y a des problèmes de logement, des problèmes d'éducation, de sécurité sociale, de législation qui ne peuvent être réglés que par un ensemble de législation qui ne peut être inspiré que par un mouvement d'ensemble comme la CTCC. Dans de tels cas, des groupes minoritaires et dissidents ne sont pas capables d'agir, a dit M. Marchand.

Le secrétaire général de la CTCC a également abordé les principales questions actuellement discutées à l'intérieur de la CTCC, comme l'unité syndicale, les réformes de structures, la confessionnalité. Toutes ces questions-là, dit-il s'achèment vers une heureuse solution.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

POLITIQUE FEDERALE

M. Diefenbaker et les droits de l'homme

Une bonne idée, un projet de loi mal fait - Il aurait mieux valu s'y prendre autrement

(par Paul NOGARET)

M. Diefenbaker a de la suite dans les idées: son bill des droits, que la Chambre des communes vient d'adopter à l'unanimité en seconde lecture, porte témoignage de sa fidélité à lui-même et de son idéalisme. Alors qu'il siégeait dans l'opposition, il a prononcé de nombreux discours à l'appui d'une déclaration canadienne des droits dans le but de renforcer nos libertés compromises dans un monde tendu et divisé. Dans une intervention retentissante, au cours d'un débat sur la question en février 1955, il résumait ainsi sa pensée et donnait la raison de son insistance à proposer l'inscription d'une telle législation dans nos statuts :

"C'est l'époque de la peur (...) C'est l'époque de l'état tout-puissant créé à la suite de la guerre ou sous la menace d'une nouvelle hécatombe. C'est l'époque des raccourcis et des expédients en politique, lesquels s'ils suffisent en ce moment à assurer la sécurité constituent néanmoins un danger mortel pour la liberté."

En réponse à cette évaluation pessimiste d'un conservateur méfiant à l'égard du "Welfare State", le ministre de la justice d'alors soulignait avec justesse que l'adoption d'un bill des droits "ne donnera pas naissance automatiquement à un nouveau Paradis terrestre."

Le même débat

Le fond du débat n'a guère changé depuis 1955. Selon les avis des Canadiens sont encore menacés par l'état. Ils citent plusieurs cas (v.g. Roncarelli vs Duplessis) d'arbitraire de la part des autorités à l'égard des individus; ces incidents sont survenus au cours des récentes années et ne se seraient probablement pas produits si la loi avait été plus claire en ce qui a trait à la définition des droits fondamentaux. Mais les critiques du bill ne manquent pas de répondre que la Cour suprême a justement redressé les torts causés par les juridictions non fédérales et qu'en conséquence la Constitution canadienne renferme toutes les protections requises pour le respect des libertés individuelles. A leur avis, une déclaration des droits, inscrite seulement dans nos statuts, se limitant aux lois et décrets fédéraux et n'engageant pas les Parlements futurs, n'est pas un succédané à une magistrature intègre et compétente, chargée d'interpréter un système de lois qui, selon le préambule du bill Diefenbaker, a toujours reconnu l'existence de ces droits. Dans ces conditions, une nouvelle législation sur les droits, se superposant à des sauvegardes déjà existantes, ne ferait que compliquer le travail des tribunaux et engendrerait toutes sortes d'interprétations de la part des juges.



JOHN DIEFENBAKER

nadienne un amendement sur les droits individuels et les libertés civiles. Mais aux yeux des nationalistes canadiens, une telle requête serait une déchéance et, en outre, il n'est pas sûr que la Grande-Bretagne se rendrait au vœu d'Ottawa. Elle ne prendrait pas le risque de se mettre à dos les provinces canadiennes et de créer la désunion au pays. Il y a un moyen extrême. Selon un professeur de l'Université de Toronto, M. Bora Laskin, les jugements récents de la Cour suprême corrigeant des accrocs aux droits individuels sont peut-être la preuve que les libertés politiques ne peuvent pas être limitées par les provinces et qu'en conséquence elles tombent sous la juridiction fédérale. Dans cette perspective, le Parlement serait libre d'adopter un amendement constitutionnel qui lierait

Obstacle : les provinces

En réalité, le premier ministre est placé devant une alternative et, dans son entêtement à faire passer son bill à tout prix, il ne semble pas savoir quelle voie choisir et ignore presque systématiquement les critiques qu'il a pourtant lui-même suscitées. D'une part, afin que le bill des droits soit efficace et serve ses objectifs, il faudrait qu'il soit présenté sous forme d'amende-

ment à la Constitution. De cette manière, il lierait le gouvernement fédéral et les provinces, mais cela n'est possible que si ces dernières donnent leur consentement. Or il apparaît impensable, et c'est la conviction de M. Diefenbaker, qu'elles ne délèguent jamais à Ottawa le privilège de traiter de droits relevant de la juridiction provinciale. Le gouvernement fédéral cependant pourrait se passer de l'accord des provinces en s'adressant directement au Parlement de Londres et en l'invitant à inclure dans la Constitution ca-

les provinces. C'est une arme ultime dont la preuve est loin d'être concluante et qui, comme le recours à Londres, créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Une solution simple

L'autre élément de l'alternative serait, et pour le moment c'est la voie la plus simple et la plus rapide, de faire du bill des droits une simple déclaration de principes que chaque Parlement adopterait. Encore faudrait-il que le texte soit plus emballant et plus inspiré que la version actuelle. Un texte bien frappé et court aurait pour effet de rappeler aux citoyens et aux autorités les droits fondamentaux de chaque Canadien. Les enfants pourraient l'apprendre à l'école et toute leur vie durant ils en seraient inspirés et imprégnés. Même sans aucune valeur juridique, une telle déclaration serait plus utile qu'une législation mal tournée, dénuée d'inspiration, remplie de pièges et difficile d'interprétation.

Indécis

M. Diefenbaker ne voit pas l'affaire de cette façon. Il a refusé de se rendre au désir de l'opposition de consulter les provinces. La seule concession qu'il a faite a été de permettre que le bill soit référé à un comité spécial pour une étude plus approfondie. La deuxième version du bill, même après toutes les critiques qui ont accueilli la première version en 1958, ne diffère que très légèrement de celle-ci. Il n'y a pas lieu d'attendre des merveilles du comité parlementaire à majorité gouvernementale. L'esprit d'indécision du premier ministre, son refus de rencontrer les difficultés en face n'ont jamais été aussi marqués que dans son attitude à l'égard du bill des droits. Ce bill, qui dans son esprit semblait devoir être le couronnement de sa carrière politique, risque fort de caractériser de façon tragique son impuissance et son idéalisme d'un autre siècle.

AU CONGRES DES EMPLOYES DE COMMERCE

"Votre fédération est appelée à devenir l'une des plus nombreuses"



A la séance d'ouverture du vingt-troisième Congrès de la Fédération des employés de Commerce, le secrétaire général adresse la parole aux délégués. On reconnaît, de gauche à droite, M. le Chan. Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération, MM. H.-P. Auger, président sortant, Rodrigue Plamondon, de Jonquière, premier vice-président, Maurice Dussault, secrétaire sortant et Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique.

DANS un magnifique exposé sur les responsabilités qu'ont les fédérations envers leurs affiliés, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, s'adressant aux délégués du 23ème congrès de la Fédération du Commerce, leur a souligné les difficultés que rencontre l'organisation des collets blancs du commerce et des bureaux, à cause justement de l'immense tâche qu'il y a à accomplir dans ce do-

"Votre fédération est appelée à devenir l'une des plus grosses fédérations de la CTCC. Il faut, pour cela, qu'elle ne soit pas l'oeuvre d'un seul homme, mais bien l'oeuvre de la collaboration de tous les organismes de la CTCC. La structure de la CTCC est conçue justement pour que tous les syndiqués, de quelque ordre qu'ils soient, puissent collaborer sur les plans à la fois professionnels et régionaux.

"Je crois que dans les circonstances actuelles, votre fédération a tout avantage à intensifier encore ce travail d'équipe. Vos dimensions actuelles ne vous permettent pas d'être équipés en hommes de façon à donner vous-même tous les services auxquels ont droit vos affiliés.

"Mais vous pouvez facilement les donner en faisant des ententes avec la CTCC et les divers conseils centraux, réservant ainsi vos forces à l'expansion de votre fédération.

Orientation progressive

"J'ai confiance en l'avenir de votre fédération, particulièrement à la suite de l'orientation progressive que vous lui avez donnée au congrès d'Alma, l'an dernier. C'est un programme d'envergure. Vous avez du pain sur la planche pour un bon nombre d'années. Et je suis assuré que vous réussirez si vous savez montrer de la constance dans ce mouvement en avant."

M. Marchand a terminé en rappelant aux délégués que la grève de l'UCC de toutes les grèves qu'il a connues, était l'une de celles qui l'avaient le

plus ému, par l'ardeur et la sincérité des collets blancs qui y avaient combattu.

Au cours de leur 23ème congrès, tenu à Montréal les 9, 10, et 11 juillet, les délégués de la Fédération du Commerce ont réaffirmé et raffermi l'orientation qu'ils avaient donnée à leur organisme lors du congrès d'Alma, l'an dernier.

Après un vote unanime de félicitations à leur conseiller technique, M. Pierre-Louis Gélinas, pour le travail de services

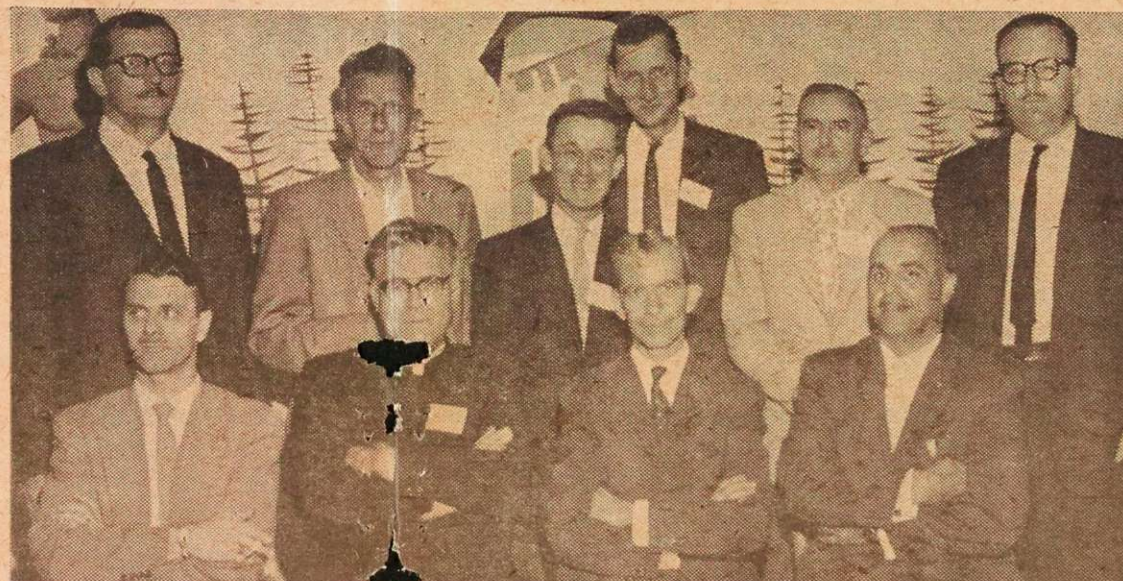
techniques, de publicité, de recherches, d'éducation et d'organisation qu'il a fait depuis son engagement en septembre dernier, les délégués ont manifesté clairement qu'ils jugeaient bon de restreindre les activités de leur unique permanent. Ils ont donné au conseil exécutif le mandat très clair d'insister particulièrement sur les activités d'organisation surtout à Montréal, à la demande de M. Siméon Gagné, président du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal (Dupuis).

Ce bill prévoit de plus des assistances d'urgence aux fins suivantes:

1. Empêcher la vente d'une propriété sous autorité de justice;
2. Empêcher l'éviction d'un locataire;
3. Empêcher la perte ou la saisie des meubles;
4. Fournir le chauffage et l'éclairage nécessaires.

Prévisions d'organisation

Dans son rapport, M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique de la Fédération, après avoir mentionné les diverses conventions collectives qu'il a signées au cours de l'année ou qui sont encore en négociation, a signalé que les sondages in-



Elu lors du congrès annuel de la Fédération, voici le nouvel exécutif de la Fédération du Commerce. Assis, de gauche à droite: MM. Siméon Gagné, de Montréal, 2e vice-président, le Chan. Aurèle Ouellet, aumônier, L. P. De Roy, nouveau président, Rodrigue Plamondon, de Jonquière, 1er vice-président. Debout, dans le même ordre, MM. Pierre-L. Gélinas, conseiller technique, Jos Spénard et Théo Langlois, de Québec, directeurs, H. P. Auger, trésorier adjoint, Ludovic Rousseau, de Granby, secrétaire adjoint, et Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC pour le secteur des collets blancs.

UN OUVRAGE A LIRE

Profession, service de l'homme

(par Maurice LADOUCEUR)

Dans le domaine des relations du travail, qu'il s'agisse de doctrine économique ou morale, nous sommes la plupart du temps obligés d'emprunter à l'étranger une bonne partie de notre littérature. Les ouvrages portant spécifiquement sur nos problèmes et publiés à notre intention sont très rares. Aussi méritent-ils d'être signalés à l'attention de tous ceux qui travaillent dans ce champ de l'activité.

En marge de son programme d'action pour les années 1960-1961, l'Action catholique canadienne, grâce à la collaboration de quelques spécialistes, a préparé un volume intitulé Profession, service de l'homme.⁽¹⁾

Pour les militants

Ce volume s'adresse naturellement aux militants des mouvements d'action catholique à qui il est spécialement destiné, mais par son contenu et dans l'intention des éditeurs, il a une portée plus vaste. Ceux-ci veulent rejoindre, comme ils l'affirment, tous les laïcs que préoccupe l'idéal d'une vie professionnelle imprégnée d'esprit chrétien.

Le terme "vie professionnelle", tel qu'utilisé dans cet ouvrage couvre plusieurs réalités: préparation au travail et orientation, compétence, conscience professionnelle, solidarité professionnelle, organisation professionnelle, relations de la profession avec la famille, les autres professions, avec l'Etat. Les problèmes de la vie professionnelle sont envisagés selon trois optiques différentes qui forment chacune une partie de cet ouvrage.

La première partie considère quelques aspects de la vie professionnelle en notre milieu. M. Patrick Allen analyse d'abord les nouvelles tendances des professions au Canada et dans le Québec. A partir d'une étude statistique, il montre comment la population urbaine est prépondérante et la proportion de la population active augmente. On y voit aussi que les tendances occupationnelles "selon le sexe s'enchevêtrent. Le salariat devient le lot de la grande majorité dans toutes les professions et les professions nouvelles bousculent les anciennes. Ce sont là des données dont il faut tenir compte pour toute action, qu'elle soit apostolique ou syndicale. M. Richard Joly s'attache ensuite à présenter le vrai visage de l'orientation professionnelle, "à préciser les normes de son application, à formuler en quelques attitudes les réactions de notre milieu, et celles qu'il devrait avoir, à l'endroit de cet apport qui lui est offert."

"Cette grève, a dit M. Gélinas, a démontré clairement que les employés de bureau peuvent, autant qu'il n'importe quel syndiqué, combattre pour leurs droits et que l'esprit syndical est très développé chez eux. Je crois qu'un effort d'organisation chez les employés de bureau est très souhaitable pour la Fédération."

On sait que la Fédération du Commerce avait demandé et obtenu, l'hiver dernier, à titre provisoire que la CTCC reconnaisse sa juridiction sur les employés de bureau.

Les collets-blancs

"Notre système économique reposera de plus en plus sur les collets-blancs, a déclaré aux congressistes, en fin de congrès, M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC spécialisé dans le secteur des collets-blancs. Vous ne devez pas négliger l'organisation des employés de commerce, a-t-il ajouté, sans pour cela perdre de vue que la Fédération en demandant son extension de juridiction s'est engagée à faire des efforts pour syndiquer les employés de bureau.

"Ce congrès marque que la Fédération du Commerce entend sérieusement continuer la marche en avant qu'elle a entreprise il y a quelques années et qu'elle est prête à faire tous les efforts nécessaires pour syndiquer les employés de commerce, malgré toutes les difficultés que cela représente de l'avis de tous et qu'elle est fermement décidée à couvrir tout le champ de sa juridiction en collaborant avec tous les organismes de la CTCC."

Nouvelles tendances

Parlant de la récente grève aux mutuelles d'assurance de l'UCC, il en a tiré les conclusions suivantes:

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

Réflexion théologique

La seconde partie de l'ouvrage, qui en est en quelque sorte le centre, est consacrée à une réflexion théologique sur la conception chrétienne du travail, de la profession et sur leur insertion dans la société. Ces éléments d'une spiritualité de la vie professionnelle sont présentés par l'abbé Félicien Rousseau et M. Réal Charbonneau.

Dans la troisième partie, M. Claude Ryan, sous le titre général "Engagement du laïc dans le monde de la profession", répond à une série de questions: Comment le chrétien qui veut transformer son milieu doit-il envisager son action? Quelles conditions doit-il respecter? Quels objectifs peut-il envisager? Quels moyens et règles d'action doit-il mettre en œu-

vre? Quel type d'initiatives peut-il envisager? Les réponses sont groupées dans trois chapitres: insertion exemplaire dans la profession; objectifs au niveau des structures et des institutions; éléments de pédagogie pour une action spirituelle efficace.

Des points délicats

Ce dernier chapitre surtout touche des points délicats et importants. M. Ryan ne se complait pas dans des considérations abstraites; il ne craint pas, non plus, de renverser certaines conceptions de l'action apostolique qui avaient cours dans notre milieu. Il insiste sur certaines vérités qu'un zèle intempestif fait parfois oublier. "Il faut éviter, dit-il, sous prétexte de faire passer une idée par le canal d'un organisme du milieu, la tentation si commune à plusieurs militants de vouloir utiliser ces organismes pour des fins qui lui sont étrangères." Si un organisme a été établi pour une fin temporelle, il est toujours dangereux de vouloir se servir de cet organisme pour des fins spécifiquement apostoliques. La meilleure façon d'être apôtre et de témoigner du christianisme au sein de cet organisme, c'est encore d'aider à maintenir cet organisme dans la poursuite active et fidèle des fins pour lesquelles il a été constitué." Antérieurement, il avait donné le sens de l'action à rechercher: "Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

"Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie professionnelle, ce n'est pas d'organiser des manifestations religieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de leur profession, au développement des rapports de travail entre les patrons et les employés, à l'aménagement général des conditions de travail favorables à l'éclosion de la vie de l'esprit. Saisir clairement cette signification spirituelle à donner à l'action temporelle elle-même: voilà le premier objectif proposé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profession."

Pas de bondieuserie

De telles considérations, comme beaucoup d'autres que l'on trouvera dans ce livre, ne manquent pas d'opportunité. Profession, service de l'homme n'est pas un ouvrage de "bondieuserie". Il contient des éléments qui peuvent servir de nourriture à des chrétiens adultes militant dans un syndicalisme qui se veut d'inspiration chrétienne.

(1) L'Action catholique canadienne, 3827, rue St-Hubert, Montréal, 1960. 213 pages.

Chez les employés municipaux

33 syndicats s'intègrent à la CTCC

La scission qui s'est opérée au sein de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires et la consolidation de 33 syndicats de fonctionnaires municipaux, d'employés de cités et de villes et de commissions scolaires qui sont restés fidèles à la CTCC, ont permis à la CTCC de faire un pas de l'avant dans le domaine des réformes de structures mises de l'avant depuis quelques années.

S'adressant aux congressistes, le secrétaire général de la CTCC a déclaré d'ailleurs que dans le domaine des réformes de structures, les progrès sont significatifs et il a ajouté que le secteur des employés municipaux constituait un exemple de réformes de structures.

Que s'est-il passé exactement? Les trente-trois syndicats groupant environ 70 pour cent des effectifs syndiqués dans ce secteur ont décidé de s'intégrer à la CTCC dans le but de former une nouvelle fédération.

Le groupement qui a pris comme nom corporatif celui de "Centrale professionnelle des employés des corporations municipales et scolaires", conforme ses activités à la constitution de la CTCC, adhère à la Déclaration de principes de cette dernière.

Toutes les obligations administratives et financières du groupement sont à la charge de la CTCC qui fournit en outre les services de deux conseillers techniques. Les syndicats paieront une cotisation mensuelle de 35 cents par membre, en plus du per capita régulier. Cette question reste toutefois sujette à la ratification du Bureau confédéral.

Les structures

Sur le plan professionnel, la centrale est administrée par un comité directeur de 12 membres choisis par les syndicats des six régions économiques de la province. Le directeur professionnel et son adjoint, MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé, font aussi partie du bureau de direction.

Les douze représentants des secteurs choisissent entre eux les membres du comité exécutif. A l'issue du congrès, on a annoncé les résultats suivants: président, Odilon St-Laurent, représentant les employés municipaux de Rimouski; 1er vice-président, M. René Constant, représentant le syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal; 2e vice-président: représentant des employés municipaux de Trois-Rivières; 3e vice-président, M. Percy Vigele, représentant l'Association des employés municipaux de Hull et M. Roland Leclerc, secrétaire, syndicat des employés municipaux de Port-Alfred.

Par ailleurs, les congressistes ont désigné MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé comme directeur professionnel et directeur professionnel adjoint du secteur. Les fonctions du comité directeur de 14 membres et celles de l'exécutif sont de voir à l'exécution des décisions du congrès concernant les questions d'ordre professionnel et la régie interne du secteur professionnel.

Le secteur a pour but l'étude, la protection et le développement, économiques, moraux et sociaux des membres des syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur en organisant ou en aidant à la négociation de conventions collectives; en travaillant à l'éducation professionnelle et syndi-

cale; en surveillant les relations intersyndicales.

La juridiction de la centrale s'étend à tous les employés des corporations municipales et scolaires.

Les résolutions

De nombreuses résolutions ont été adoptées par le congrès. Les congressistes divisés en trois commissions différentes ont étudié respectivement les recommandations du rapport du président, les problèmes de la négociation des conventions collectives et ceux de l'éducation et de l'organisation de la nouvelle centrale.

Les congressistes réunis en assemblée plénière ont entériné les recommandations des diverses commissions après discussion.

Collaboration

La nouvelle centrale des employés de ce secteur encourage la collaboration avec toutes les fédérations affiliées à la CTCC où se trouvent des fonctions similaires. L'exécutif de la nouvelle centrale pourra également collaborer avec les organisations syndicales affiliées au Congrès du travail du Canada dans tout ce qui pourra contribuer à l'avancement et à l'amélioration des conditions de travail et de salaire des membres du secteur.

Les fonctionnaires provinciaux

La nouvelle centrale a adopté une résolution demandant expressément au gouvernement provincial d'amender la législation actuelle de façon à permettre aux fonctionnaires provinciaux de bénéficier des avantages de la négociation collective. Les congressistes ont également demandé qu'on amende la loi des différends ouvriers de façon à ce que les policiers puissent faire partie d'une fédération de policiers et s'affilier à une centrale syndicale.

Deux commissions ont fait des recommandations sur le problème des cités et villes qui accordent des contrats à forfait à des entrepreneurs.

Il a été résolu d'entreprendre immédiatement des démarches auprès du gouvernement provincial afin de faire adopter une législation obligeant les cités et villes à contrôler les salaires et conditions de travail des travailleurs à l'emploi des entrepreneurs exécutant un travail pour une cité ou une ville. Dans tous les cas, dit la résolution, les salaires et les conditions de travail de ces employés ne devront pas être inférieurs aux prescriptions de la convention collective en vigueur entre la cité ou la ville et le syndicat représentant ses employés permanents. Il a été également décidé que dans tous les cas, en attendant l'adoption d'une législation protectrice, les syndicats tentent de régler ce problème par le moyen de la convention collective.

Autres résolutions

Les congressistes ont de plus prié la CTCC qu'elle fasse des pressions auprès du Conseil supérieur du travail et du gouvernement de la province de Québec pour que le prochain

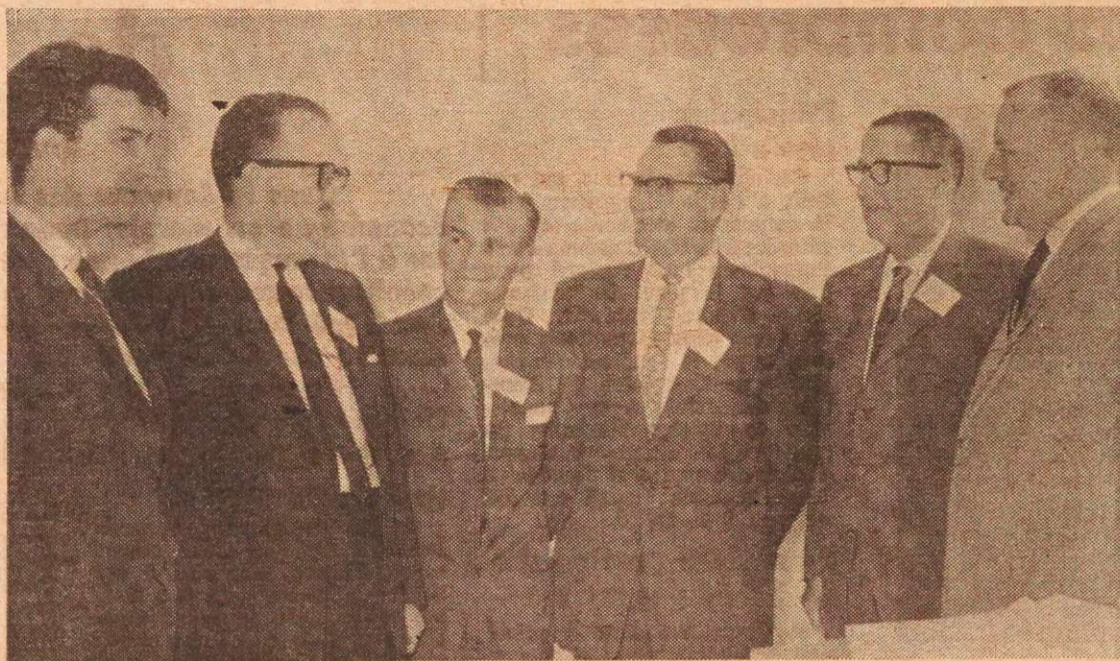


Photo prise à l'issue de l'élection des officiers de la nouvelle Centrale professionnelle des employés municipaux (CTCC). De gauche à droite, Me Robert Sauvé et M. Jean-Robert Gauthier, respectivement directeur adjoint et directeur professionnel de la centrale; MM. Roland Leclerc, de Port-Alfred, secrétaire; Odilon St-Laurent, de Rimouski, président; Gérald Leclerc, de Trois-Rivières, vice-président, et Percy Vigele, de Hull, également vice-président. M. René Constant, de Montréal, également vice-président, n'apparaît pas sur cette photo.

code du travail fixe des délais concernant les négociations collectives, les arbitrages, les sentences arbitrales afin d'éviter que ces délais, aujourd'hui trop soient préjudiciables aux travailleurs. Ils veulent aussi que les présidents de tribunaux d'arbitrage soient choisis parmi des personnes compétentes et impartiales et ils proposent des amendements à la loi des cités et villes, et au code scolaire, pour que les plans de retraite et d'assurance-hospitalisation soient d'application plus facile. La centrale verra également, selon les directives qui lui ont été données, à préparer un projet de convention-type dont pourront s'inspirer les syndicats locaux.

La chanoine Pichette

L'aumônier général de la CTCC, M. le chanoine Henri Pichette, a déclaré aux congressistes, à l'issue de leurs assises, qu'ils avaient choisi de jouer le rôle le plus juste. On ne peut pas se détacher de l'ensemble de la masse des travailleurs et faire bande à part sans des raisons très graves, a-t-il dit. En vous basant sur ce principe, je puis vous assurer que vous êtes dans la bonne voie et ma présence parmi vous indique que j'approuve votre geste. A l'heure actuelle, votre secteur possède la détermination de vivre, il a l'appui des 100,000 membres de la CTCC et possède leur affection. Vous êtes également assurés de tous les services techniques dont vous avez besoin.

Vous devez, dit-il, faire disparaître aujourd'hui toute hésitation; allez de l'avant sans regarder en arrière et partez avec l'esprit neuf et l'enthousiasme des pionniers qui démontreront que dans la CTCC, il y a encore de la place pour l'enthousiasme et la foi créatrice.

Il a ajouté que chacun devait se rendre responsable de la vie de son syndicat et de sa centrale. Votre action ne vaut dit-il, que dans la mesure où vous êtes capables de juger et

La CTCC collaborera avec le nouveau gouvernement

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand a déclaré à Shawinigan que la CTCC collaborera entièrement avec le gouvernement dans l'élaboration et l'application de son programme concernant la législation du travail et la législation sociale.

M. Marchand a fait cette affirmation en présence de M. René Hamel, ministre du travail et des affaires municipales, lorsque ce dernier est venu adresser la parole aux congressistes des syndicats d'employés des corporations municipales.

Ce dernier a déclaré qu'il espérait grandement des offres de collaboration qu'il recevait de toutes parts et il a ajouté que le ministère du travail prendrait ses responsabilités en tenant compte des intérêts des travailleurs, des patrons et de la masse de la population.

"Je sais, a-t-il dit, que les organisations syndicales tout comme les organisations patronales sont au courant du fait que le ministre du travail n'est pas le ministre d'un clan mais qu'il est un ministre de la Couronne chargé de surveiller les intérêts communs de la population. Je puis vous promettre toutefois, a-t-il ajouté, que les attitudes que je prendrais seront les attitudes que me dictera ma conscience comme répondant aux exigences de la justice et du bien commun.

que vous êtes capables de poser des gestes. Pour cela, vous devez être préparés par l'éducation. Vous devez tout d'abord vous libérer de l'ignorance, apprendre à connaître les problèmes et découvrir que vous êtes les maîtres de votre mouvement au lieu de poser, comme autrefois, de simples gestes de confiance.

Il a ajouté que le gouvernement libéral va travailler à réaliser son programme le plus tôt possible. Concernant le Code du travail, M. Hamel a précisé qu'il avait discuté du problème avec les sous-ministres, MM. Tremblay et Quimper et qu'ils se mettront à l'oeuvre immédiatement.

M. Marchand

Le secrétaire général de la CTCC a dit qu'on doit présumer de la bonne foi d'un nouveau gouvernement.

Le programme du gouvernement, a-t-il ajouté ne correspond pas exactement à toutes les revendications de la CTCC mais il présente des éléments de solutions à nombre de problèmes que nous avons. M. Marchand a parlé entre autres du Code du travail, de la réforme de la Commission du salaire minimum, de la réforme de la Commission des accidents de travail, des ajustements à la Commission des relations ouvrières et de l'étude d'un plan de retraite à l'échelle provinciale.

Nous ne demandons pas au gouvernement de faire exactement ce que nous voulons parce que nous comprenons que le gouvernement n'est pas le gouvernement de la CTCC ou de la classe ouvrière, mais que c'est le gouvernement de l'ensemble de la population. Nous ne demandons pas de privilèges mais simplement la justice et le droit de collaborer à l'élaboration de la législation ouvrière et sociale dans la province.

UN FESTIVAL DU FILM



Du 12 au 18 août 1960, sous la présidence d'honneur de M. Norman McLaren, un FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM se déroulera dans la métropole canadienne. Ce festival constituera une des plus importantes manifestations de la saison 1960 des Festivals de Montréal dont il marquera le 25e anniversaire. Parmi les pays qui participeront cet été à ce festival, on peut citer la France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Mexique, l'Inde, la Pologne, l'Israël et le Japon. On ne projettera que des films d'une très haute tenue artistique, inédits et inscrits dans le plus récent répertoire du cinéma mondial. La qualité des films constituera le premier critère du choix et on accordera aux courts métrages un intérêt spécial. La photo ci-haut est extraite du "Pickpocket", l'un des films qui seront présentés.

Cette quinzaine, il faut savoir:

Que le conseil central des syndicats nationaux de Sorel a décidé, au cours de son congrès annuel, de revendiquer l'établissement de LA SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL de 40 heures, partout dans la province, afin de procurer de l'emploi à plus d'ouvriers.

* * *

Qu'un rapport déposé aux Communes par la Commission du service civil, qui embauche les fonctionnaires fédéraux, souligne que la commission n'établira aucune limite d'âge en ce qui concerne les emplois offerts par le gouvernement fédéral.

* * *

Qu'à Londres, les ouvriers de l'usine Massey-Ferguson ont refusé la semaine de quarante heures parce que celle-ci impliquait LA SUPPRESSION DE LA PAUSE POUR LE THE...!

Qu'à Liverpool, un millier de marins ont décidé de continuer la grève déclenchée par eux et par les membres du personnel hôtelier de paquebots pour l'obtention d'une augmentation de salaire et pour la réduction de la semaine horaire, cela malgré l'ordre de retour au travail émis par la direction de leur syndicat.

* * *

Que les tentatives des compagnies de l'industrie québécoise de la pulpe et du papier pour implanter la semaine de 7 jours de travail d'ici deux ans, afin, disent-elles, de concurrencer les compagnies de papier étrangères, RISQUE DE PROVOQUER UN GRAVE CONFLIT SYNDICAL.

* * *

Que Georges Woodcock, an-

cienn ouvrier d'une fabrique de textiles, a été élu secrétaire général de la grande conférence syndicale de Grande-Bretagne T.U.G. Il est catholique et membre de l'aile modérée du parti travailliste.

* * *

Que le conseil de ville de Montréal a autorisé une hausse des pensions aux pompiers blessés dans l'exercice de leur travail ainsi qu'aux familles des pompiers qui ont péri dans des incendies.

* * *

Que l'Association canadienne des manufacturiers de vêtements et de textiles s'inquiète de l'augmentation des exportations de vêtements et de textiles de Hong-Kong au Canada ce qui menace d'imposer de nouvelles difficultés et du chômage à l'industrie nationale.

LONG SHIPYARD STRIKE ENDS IN UNION VICTORY

While settlement of some strikes across the border are not yet in sight, thousands of strikers are back on their jobs, some after being out for four months.

Here is a sample of what has been going on in the field of labor disputes in the United States.

In the shipbuilding industry a strike which began on January 22 in eight shipyards of the Bethlehem Steel Corporation has ended in an agreement which is acknowledged as a decided victory for the unions...

The new collective labor agreement which will remain in force for a two-year period calls for wage increases totalling 25 cents an hour for members of the Marine and Shipyard Union.

The 17,000 workers are to get an immediate raise of four cents an hour, five cents additional on August 1, 1960, and 5 cents more on August 1, 1962.

A cost of living provision was dropped from the agreement and amangement said a number of improvements in contract terms relating to increased efficiency.

In the missiles and aircraft industry a strike which lasted for 11 days by the Machinists Union against Convair, a division of General Dynamics Corporation was ended the other day.

The workers are to get pay increases of four cents an hour with additional boosts of three cents an hour next year, plus fringe benefits, such as expanded unemployment pay.

The union said that many workers with field jobs attesting sites and missile bases will get raises of 54 cents an hour this year.

Another agreement with the Machinists Union averted a strike at plants and missile sites of the Douglas Aircraft Company, in California.

The two-year agreement gives skilled workers hourly wage increases of 55 cents an hour. Factory employees will get wage hikes of 7 cents an hour plus many new fringe benefits.

Plants and missile testing operations at Lockheed Aircraft were hit by a strike by the Machinists Union and is still in progress. The union is seeking substantial wage increases for the union members.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That the Central Council of Sorel at their annual convention went on record as favoring the 40-hour work week for all workers in the Province of Quebec.

This suggestion was seen to be the way to more jobs for the workers thus lowering the ranks of the unemployed.

That a report presented in the House of Commons by the Civil Service Commission covering the federal government employees and clerks will establish no age limit on jobs offered by the government.

That in Liverpool, England, a thousand marine workers decided to continue their strike that they and the hotel employees staged to obtain better wages and a reduction in the weekly working hours despite their union's advice to return to their jobs.

That the idea of pulp and paper companies of the Province of Quebec to institute a seven-day work week to meet competition of foreign paper companies is encountering stiff opposition from all employees. The company idea may be the forerunner of a serious union conflict.

That George Woodcock, formerly employee as a textile worker, has been elected secretary general of the powerful Trades and Labor Congress of Great Britain.

He is a Roman Catholic and a member of the right wing party of the Labor Party of Great Britain.

That the City Council of Montreal had authorized an increase in pensions for city firemen who are injured on their jobs and also an increase to families who have lost their breadwinner while fighting fires during their employment as Montreal firemen.

That the Canadian Association of Textiles and Clothing are worried over the increased import of textiles and clothing from Hong Kong. This increased importation of these goods are bound to increase Canadian unemployment.

That a new job evaluation providing hourly wage increases up to 28 cents over a two-year period is an important condition of a new collective labor agreement announced jointly by the Canadian Johns-Manville Company and the negotiating unions.

They are the National Federation of Mining Industry C.C.C.L. and the National Union of Asbestos Workers C.C.C.L.

The new rates at the Johns-Manville plant are among the highest in Canada's mining industry.

That the National Union of Aluminum Workers C.C.C.L. has won an important vote over an International Union and has gained the right to bargain for 800 employees of the Canadian-British Aluminum Company at Hauterive on the north shore of Quebec at the mouth of the Manicouagan river near Baie Comeau.

That a dress manufacturer has granted a new type of "fringe" benefit to the employees union. The firm, Kenrose Manufacturing Company has agreed to set up a fund for payments to workers in its four Virginia plants if the workers lose their jobs or suffer wage losses because of imports from the company's new plant in Ireland.

The agreement between union and company brought an end to a 23-day old strike.

That the latest weekly survey of wage settlements showed that the average increase was 12 cents an hour, as compared with 8.2 cents an hour during the first quarter of 1960.

The survey carried out by the United States Bureau of National Affairs disclosed pay raises of 10 cents or more an hour in 26 of 46 labor agreements.

That without waiting for the expiration date of the current labor contract, Pittsburgh Plate Glass Company and the United Glass and Ceramic Workers Union added another year to their contract with both wage and fringe improvements.

The agreement, which was due to expire February 16, 1961, was extended to 1962. A pay increase of 14 cents an hour is to go into effect next February.

That a group of unions in New York City announced the other day plans to establish a non-profit organization for operation of a chain of cut rate drug stores in that city.

The unions said they hope to reduce drug bills by a third. An association of druggists contended that no such savings are possible.

From recent disclosures brought about by investigation of drug prices we are inclined to believe the union side of the story.

Un fonds international

(Suite de la page 1)

un montant représentant environ 0.06 par membre, ce qui permettra à la C.T.C.C. de s'acquitter de sa dette à l'endroit du fonds de solidarité internationale. Ainsi, si votre Syndicat compte 500 membres, le montant que vous transmettriez au trésorier de la C.T.C.C. serait de \$30.00. Si vous ne pouvez donner l'équivalent de 0.06 par membre, établissez une autre base.

Comment

Quant aux Fédérations, Conseils centraux et Conseils de métiers, nous leur demandons de donner suivant leurs moyens, en tenant compte du nombre de leurs membres. Deux sous par membre seraient peut-être une base raisonnable.

Pour les prochaines années, le taux de cette contribution sera de deux sous par membre, puisque nous n'aurons plus à payer d'arrérages.

Cette contribution que nous vous demandons avec instance de verser est volontaire, mais nous espérons que vous comprendrez l'importance de poser le geste que nous vous demandons de poser.

Si vous croyez à la fraternité! Si vous croyez aux principes qui sont à la base de notre syndicalisme! Si vous croyez en la solidarité internationale des travailleurs et des chrétiens!...

Faites parvenir, sans délai, votre souscription au trésorier de la C.T.C.C., 1001, rue St-Denis, Montréal.

AN APPEAL BY THE GENERAL SECRETARY

A FONDATION IS NEEDED FOR INTERNATIONAL SOLIDARITY

(by Jean MARCHAND)

The immense struggle which is going on between the western world and those countries under Communist domination does not allow us to become indifferent as our future, in a large measure depends upon the outcome of this giant fight.

The rapidity of communications places the world at a point where events happening on the other side of the world are known immediately by people on this side of the globe.

International observers agree that the future of the world depends on which direction the peoples of Africa, of Asia and of South America take.

The remainder of the people of this world will be witnesses to the interesting struggle going on between East and West and the experiences met within one or the other.

As you are already aware the C.C.C.L. has been more and more interested in international problems and their repercussion upon the life of the organized worker and their families.

For over ten years the C.C.C.L. and its affiliates, have held membership in the I.C.C.U. (International Confederation of Christian Unions) with headquarters in Belgium and whose aim is to protect the interests of interna-

tional organizations and to assure the expansion of Christian unionism in the world.

The I.C.C.U. will no doubt meet up with severe difficulties in the complexity of international problems.

And while doing so they have to continue the fight against the Communist-run World Union Federation and the neutral organization the International Confederation of Free Unions.

It is our duty to aid the I.C.C.U. to fulfil its role on the international plan and to furnish it with the resources of which it is in urgent need.

The General President of the C.C.C.L. union in a report which he presented recently, spoke of the creation of a foundation for international solidarity under the care of the I.C.C.U. to allow this body to carry out their immensely important program.

This fund has been in operation for three years and as yet the C.C.C.L. has not contributed to it.

The Executive of the C.C.C.L. and the Confederal Assembly of the union are in agreement that the present appeal be brought to the attention of all members of the C.C.C.L. union for their immediate consideration.

The C.C.C.L. asks that an amount representing 6 cents per member be forwarded as soon as possible to the treasurer to allow the C.C.C.L. union to clear its debt to the International Solidarity Fund.

If your local union has a roster of 500 members the amount to be sent in to the treasurer would be \$30.00.

If your local is unable to meet the suggested six cents per member then another figure should be arrived at.

As for the Federations, Central Councils and Trades Councils, we suggest a per capita donation of two cents or according to their means.

The contributions to this fund which we are asking are voluntary, but we trust that every local union, Federation, Central Council and in fact every individual member will do their utmost to put this appeal over the top.

If you believe in fraternalism, if you believe in the basic principles of our labor movement, if you believe in international solidarity of workers and Christians, then send in your subscription without delay to the Treasurer, C.C.C.L. union, 1001 St. Denis Street, Montreal.

NEWS & VIEWS

From Canada & Abroad

MILLIONS OF AMERICAN WORKERS ARE IN LINE FOR PAY RAISES

If bills now moving through the United States Congress become law all sorts of workers not now guaranteed a minimum wage are to get this guarantee if suggested laws are passed in which millions of workers would receive pay increases.

Employees working in retail stores, service trades, repair shops, restaurants and hotels will be in line for salary hikes if the Bills become law.

Twenty-two years ago, back in the New Deal days the United States Congress decided that large numbers of workers should be paid a minimum wage fixed by law. But millions of other workers were not covered by the law, for one reason or another.

Now, for the first time in those 22 years, several million additional workers seem on the verge of being brought under the protection of this new law.

If this happens, as appears likely, many of those workers will be receiving blanket wage increases by the end of this year.

Also about 2.4 million workers previously covered are to get pay raises if the minimum wage rate is boosted.

Action in this field is due to a sudden preadjustment activity in Congress. The legislation, as now planned, will do two things. It will broaden coverage of the Wage Hour Act and it will increase the minimum wage from the present floor of \$1.00 an hour to an eventual figure of \$1.25 an hour.

For those previously covered, the rate first will go to \$1.15 an hour then to \$1.20 and after a year to \$1.25 an hour.

Other details remained to be worked out because of differences between Senate and House versions of the newly proposed legislation.

If the legislation moving through Congress becomes law somewhere between 3,500,000 and 5,000,000 workers will be covered by the law for the first time.

And the proposed law would give minimum wage coverage to 90,000 or more transit lines employees.

And even if several millions new workers are put under the protection of the new Wage Hour Act there still will be at least 15,000,000 employees on wages or salaries who remain outside the new law's authority.

* * *

FORMER C.C.C.L. LEGAL ADVISER NOW MINISTER OF LABOR

Quebec's new Minister of Labor is Rene Hamel, 50 years of age, of Shawinigan, who has been a Liberal member of the Legislature for eight years.

The new Labor Minister was a legal adviser to the C.C.C.L. union, and either chairman or union nominee on many provincial arbitration boards.

The new Labor Minister insists that he has never "played politics" in labor matters, and stressed that "if there is a department where politics is out, it is in the labor department."

* * *

U.S. SENATOR MORSE SUGGESTS CONGRESSMEN BE PAID 53 CENTS AN HOUR!

Senator Wayne Morse, Oregon Democrat, has his own recipe for opponents of minimum wage legislation. Morse has introduced a bill to cut the salaries of Congressmen and their staffs to 53 cents an hour.

Morse's action came after the Senate Labor Committee voted to cut thousands of low paid laundry workers out of the minimum wage bill.

Fifty-three cents an hour is all the laundry workers are now paid, Morse disclosed. Senators earn an annual salary of \$22,500. They also have liberal expense accounts. Recent press stories show that they are not hesitant in using these accounts.

Morse, in a biting statement, told Congressmen there is no reason why they should not get the same treatment as the laundry workers whose plight they choose to ignore.

"If we are going to perpetuate 53 cents an hour for laundry," the Senator said, "we need to do a little washing in Congress, too."

* * *

REVISION OF MAILING LISTS

All members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L., who have changed addresses lately, are asked to contact the union office and leave their present address as soon as possible. The mailing lists are now under process of revision and we would appreciate all members concerned to attend to this immediately.

Employees during arbitration hearings were Louis Philippe Pigeon, Q.C., Batonnier of the Bar Association of Quebec and Jacques Archambault technical councillor for the C.C.C.L. union.

They were assisted by Adelard Couture, president of the C.C.C.L. Services Federation (Machine Section) and Paul H. St. Pierre representing the construction trades.

AFTER THE JUNE 22nd ELECTIONS

A NEW STAGE IS SET

Le Travail does not pretend to be prophetic. It is more proud of its frankness. As the last issue of this newspaper was received by its readers, we had no suspicion of how completely upsidown the Quebec political scene was changed by the Quebec voters.

Frankness also prompts us to confess that the defeat of the National Union Party caused us no pain at all.

For 6 years, too many measures, attributed to the party, now prevents us from

shedding any crocodile tears.

After 16 years of difficulties for the labor movement a change is equivalent to a hope. With Messrs Lesage and Hamel as Prime Minister and Labor Minister respectively, a new stage has been set...

And we are happy to say a good commencement has been made. One would lack good faith not to admit and applaud the measures announced up to now, such as the abolition of patronage, the hospital insurance plan, reform of the

Quebec Liquor Commission, free education, awarding of contracts by submission, etc., not mentioning new legislation in relation to labor which are expected to be presented at the next legislative session.

We are happy to applaud the new Quebec Government, and they can count on our entire support.

The setting of the new stage should permit the Province of Quebec to realize the progress which has been lacking in this province for many years.

LE TRAVAIL

Arbitration Decision Given For Employees In 20 Quebec Hospitals

The obligatory arbitration sentence covering some 20 hospital institutions in the City of Quebec and surroundings and involving over 2,600 employees rendered just recently was the result of long and numerous sessions of direct negotiations, conciliation and finally arbitration.

The arbitration tribunal was presided over by Judge Rene Lippe, of the Montreal Magistrates Court, legal counsel Marius Bergeron, C.C.C.L. technical councillor and Marcel Belanger accountant of Quebec City.

Some 1,750 female employees of these institutions will receive from \$4.00 to \$9.00 a week according to their job classification.

In addition, as compensation for the period from June 15 1959 until the date the arbitration decision was handed down (June 30 1960) all employees who

were on the payrolls of the hospitals on June 14 1960 will receive by August 15 next at the latest global amounts varying from \$107.00 to \$156.00 per employee.

Also in addition, the present normal work week of 48 hours will be reduced to 44 hours a week by January 1 1961 without any loss of pay.

Other fringe benefits which the board awarded the hospital workers are an additional paid holiday, July 1, which will bring the total paid holidays per year to nine.

Definite improvements in the vacation clause have taking place with a week's paid vacation being paid employees who have one year's service with the employer, two weeks after three years and three weeks after ten years service.

The clause relating to seniority and uniforms has also been greatly improved. The 900 male employees including orderlies, laundry workers, machine operators, construction tradesmen, etc, were awarded salary increases from \$4.00 to \$6.00 a week from June 15 1960.

Retroactive compensation of from \$3.00 to \$4.00 a week has been awarded those who worked from June 15 1960.

The weekly increases of \$4.00 applies principally to mechanics and tradesmen. Those who worked from September 15 1959 until June 14 1960 will receive retroactive pays of from \$117.00 to \$156.00.

The reduced work week with full compensation also applies to the male hospital workers. The employees were also awarded credit merits for periods of illness, seniority and uniforms. Representing the hospital em-

ployees during arbitration hearings were Louis Philippe Pigeon, Q.C., Batonnier of the Bar Association of Quebec and Jacques Archambault technical councillor for the C.C.C.L. union.

They were assisted by Adelard Couture, president of the C.C.C.L. Services Federation (Machine Section) and Paul H. St. Pierre representing the construction trades.